

2017_CT2_417

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Approbation d'un avenant à la convention signée en 2017 sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association TEAM FABRE relative au plan d'actions 2017

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_417- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Interventions économiques**

■ Séance du 12 octobre 2017

05_2_02

■ **Approbation d'un avenant à la convention signée en 2017 sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association TEAM FABRE relative au plan d'actions 2017**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 octobre 2017

4452

■ Approbation d'un avenant à la convention signée en 2017 sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association TEAM FABRE relative au plan d'actions 2017

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet Henri Fabre, lancé en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région et de structurer un réseau avec l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la recherche. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective cherchant à réunir sur un « cœur de zone », les industriels de toutes tailles, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Le projet Henri Fabre a l'ambition de construire l'entreprise étendue autour d'un nouveau modèle industriel plus collaboratif, tiré par l'innovation et les opportunités technologiques dans le domaine de la Mécanique, des Matériaux et des Procédés du futur dans une logique multi-filières (aéronautique, énergie, naval, biomédical,...).

De plus, ce projet, créateur de valeurs et d'emploi nécessite de pouvoir apporter des réponses concrètes aux problématiques d'adéquation des compétences aux futurs besoins de cet écosystème. Ainsi, les organismes de formation visés par les axes du projet sont fortement mobilisés, en vue de renforcer leur offre à partir d'une anticipation du besoin des entreprises.

Il s'agit donc de mutualiser les moyens et l'expertise, d'accompagner les PME et de favoriser la mise en réseau. Cet ensemble s'appuie également sur une offre territoriale structurée comprenant des zones d'activités de qualité (Les Florides à Marignane, Empallières à Saint Victoret et Cap Horizon à Vitrolles pour le « cœur » de zone), un réseau de transport efficient et des formations adaptées aux besoins des entreprises.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_417-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

L'association TEAM Henri Fabre a pour objet d'assurer la gouvernance du projet et de mettre en œuvre la feuille de route.

Elle permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social.

Cela se concrétise donc actuellement par une première phase, en attendant la construction du Technocentre, qui a permis de regrouper au sein d'un même bâtiment (2100 m²) sur la zone des Florides à Marignane, l'équipe d'Inovsys SAS (il s'agit de la PFMI- plate forme mutualisée d'innovation), le CETIM, le consortium Expiris et l'association TEAM Henri Fabre. Dans ce même bâtiment, sont installées trois plate-formes collaboratives qui seront opérées par la PFMI et Expiris :

- Assemblage métallique, tribologie et fabrication additive ;
- Revêtements multifonctionnels ;
- Caractérisation pour les outils de contrôle, de mesure et de traçabilité. Le laboratoire de caractérisation physico-chimique sera opéré par Expiris.

A ces équipements, présents dans le Technocentre provisoire, s'ajoutent des équipements mutualisés ou plate-formes déjà existantes situées chez les acteurs académiques :

- Fonderie rapide et ingénierie numérique à l'ENSAM d'Aix en Provence ;
- Usinage à l'IUT d'Aix en Provence ;
- Composites, analyse et essais sur les matériaux dans le laboratoire Mécanique Acoustique à Château-Gombert.
- Mise en forme des matériaux, HPP (Haute Puissance Pulsée) à Sophia-Antipolis.

Ces plates formes mutualisées seront complétées au fil de la montée en puissance du projet, notamment dans les domaines de l'ingénierie numérique (simulation des procédés), de la réalité virtuelle et augmentée, de la robotisation et de la mécatronique (intégration de fonctions intelligentes aux pièces mécaniques).

Le plan d'actions de l'association TEAM Henri Fabre pour 2017 s'articule autour des trois axes développés en 2016 qui seront poursuivis en 2017 et de trois nouveaux axes, déclinés ci-après :

1. Contribuer au développement de la compétitivité durable des entreprises et du territoire :

- organisation d'un cycle annuel de rencontres avec les DO et les chefs de projets de grands projets structurants du territoire ;
- organisation d'un cycle annuel de 4 rencontres DO/PME sur leurs défis industriels et l'accès à leur marché ;
- organisation de 4 groupes de travail annuels sur des thématiques créatrices de valeur ;
- accompagnement de 4 projets transverses inter filières par an.

2. Développer l'innovation :

- diffusion d'une veille technologique partagée ;

- inauguration de moyens techniques innovants et journées techniques pour les faire connaître ;
 - cartographie des moyens innovants et des acteurs régionaux disposant d'une expertise en mécanique ;
 - réalisation de 2 études pour l'accompagnement de projets collaboratifs ;
 - organisation de 4 workshops sur les technologies différenciantes et diffusion de l'état de l'art ;
 - 2 études pour la construction des chaînes de valeurs.
3. Valoriser la filière mécanique et contribuer à l'attractivité du territoire :
- réalisation d'outils et supports de promotion et de valorisation des innovations, technologies différenciantes et réussites régionales ;
 - rédaction d'articles et de témoignages dans les supports et manifestations ;
 - organisation d'une conférence nationale sur une technologie différenciante et/ou projet innovant régional.
4. Le sourcing technologique
- Mise à disposition des industriels des plate formes technologiques adaptées selon les besoins technologiques des filières aéronautiques, spatiales, navales et bio médicales
5. L'offre « Fertilisation croisée, diversification des marchés et Open Innovation »
- Rencontres Business Industries
 - Création et animation d'une plate forme d'open innovation inter filières
 - Mobilisation des industriels en inter filières pour renforcer l'attractivité territoriale et pour favoriser l'implantation d'entreprises à enjeu sur le territoire
6. Le déploiement de l'offre emploi-formation
- Identification de plus de 500 formations sur le territoire en cohérence avec les besoins des industriels

En sus des personnels mis à disposition par les partenaires industriels (4 salariés) dont 3 à temps plein et 1 à 75 % par la CCI MP, Airbus Helicopter et EDF), l'association a recruté 2 salariés à temps plein :

- Un responsable technique Mécanique Matériaux et Procédés (MMP) qui aura pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP.
- Un responsable communication qui s'occupera du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe du projet.

Le budget prévisionnel 2017, en baisse par rapport à celui de 2016 se répartit de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_417- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

Achats	153 695	Vente de produits, prestations de services <i>dont Participations : 44 600</i>	453 884
Services Extérieurs	397 036	Subventions d'exploitation demandées <i>dont DIRECCTE : 100 000</i> <i>CR PACA : 70 000</i> <i>CD 13 : 35 000</i> <i>MAMP CT1 : 80 000</i> <i>MAMP CT2 : 50 000</i> <i>Communes : 20 000</i>	355 000
Autres services extérieurs	130 940	Autres produits gestion courante <i>dont Cotisations</i>	30 000
Impôts et taxes	2 000		
Charges de personnel	155 213		
Autres charges de gestion courante			
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotation aux amortissements		Reprise sur amortissements	
Sous Total	838 884	Sous Total	838 884
Mise à disposition à titre gracieux	435 576	Mise à disposition à titre gracieux	435 576
TOTAL	1 274 460	TOTAL	1 274 460
Déficit à reporter sur 2017		Excédent à reporter sur 2017	

Conformément à son budget prévisionnel inscrit sur la délibération n°ECO 007-1904/17/CM du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 18 mai 2017, l'association s'est déjà vue octroyer une subvention de 50 000 € pour l'exercice 2017.

Il est proposé de participer à la réalisation des missions de l'association TEAM HENRI FABRE au titre de l'année 2017, en apportant une subvention de fonctionnement complémentaire, d'un montant de 25 000 €.

Si on exclut les montants de mise à disposition, le budget prévisionnel 2017 s'élève à 838 884 euros. La subvention complémentaire apportée représente donc 2,98 % de ce budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECO 007-1904/17/CM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Team Henri Fabre.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_417- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

- Que conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence axée sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Métropole en termes de développement économique et d'emplois.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de fonctionnement de 25 000 euros au titre de l'année 2017 à l'association Team Henri Fabre.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé relatif aux modalités d'attribution de cette subvention à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 3 :

Les crédits de 25 000 euros sont inscrits au budget 2017 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix : ligne de crédit 1015 – chapitre 65 – fonction 61 – nature 6574 « subvention de fonctionnement aux associations »

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

AVENANT N°01

A LA CONVENTION

DELIBERATION ECO 007-1904/17/BM DU BUREAU DE METROPOLE DU 18 MAI 2017

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence
sise 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

représentée par le Vice-Président Délégué au Développement des entreprises, Zones d'Activités, Commerce et Artisanat, Monsieur Gérard GAZAY, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau de la Métropole du 17 octobre 2016

Ci-après désignée « la MAMP »

d'une part,

ET

L'association TEAM Henri Fabre
régie par le loi du 1^{er} juillet 1901
sise au Domaine du Petit Arbois, bâtiment Henri Poincaré, avenue Louis Philibert, 13545 Aix-en-Provence
N° SIRET : 534 999 370 000 16
Code APE : 7112 B

représentée par son Président Monsieur Vincent Gabette

Ci-après désignée « l'association »

d'autre part,

Les parties ont convenu et signé une convention d'objectifs par délibération ECO 007-1904/17/BM du Bureau de Métropole du 18 mai 2017.

Les parties désirent modifier la convention, notamment l'article 4 sur les moyens mis à la disposition de l'association TEAM Henri Fabre par la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'article 5.1.2 sur les modalités de règlement.

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_417-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Approbation d'un avenant à la convention signée en 2017 sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association TEAM FABRE relative au plan d'actions 2017

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_417-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017